



Procès-verbal de réunion

Date de la séance : 22/01/2022

Lieu de la séance : Comité en présentiel

Début de la séance : 9h00

Président de séance : Vincent LORIOU

Membres du Comité Directeur	Qualité	Présent	Absent	Excusé	Vote
BECQ Tony	Membre coopté	1			Non
CHEVALIER Patrick	Membre	1			Oui
CRÉON Samuel	Trésorier Général	1			Oui
DEBORDES Joël	Membre			1	Non
GANDREUIL Benoit	Membre	1			Oui
GUILLOTEAU Jean-Marc	Membre	1			Oui
GUILLOTEAU Patrice	Vice-Président délégué	1			Oui
LEROY Stéphane	Secrétaire Général adjoint	1			Oui
LORIOU David	Secrétaire Général	1			Oui
LORIOU Vincent	Président	1			Oui
PAILLÉ Alain	Membre	1			Oui
STEENSTRUP Svend	Membre	1			Oui

Invitée : CRÉON Florence (salariée)

Vincent LORIOU ouvre la réunion à 9h00 et remercie tous les élus pour leur présence à ce comité directeur et souhaite la bienvenue à Tony BECQ, nouveau membre du comité directeur puis leurs souhaite ses vœux pour 2022. Puis il espère que l'on pourra continuer les compétitions dans de bonnes conditions sanitaires.

Il présente la liste des membres excusés.

Le nombre de voix représentées permet de délibérer valablement (10 voix / 11, quorum 6/ 11).

Approbation de l'ordre du jour

Le Président expose l'ordre du jour et précise que les éventuelles informations ou questions diverses complémentaires seront abordées en fin de réunion. L'ordre du jour est approuvé par les membres présents.

1 - Validation du compte-rendu des 27/11/2021

David LORIOU, secrétaire du comité, demande si des observations ou modifications doivent être apportées sur le compte rendu du comité directeur du 27 novembre 2021.

David LORIOU soumet ce dernier au vote après la modification demandée.

Un vote est effectué : 9 pour, 0 contre, 1 abstention, 0 refus de vote



Procès-verbal de réunion

2 – Situation financière saison 2021-2022

Samuel CRÉON, Trésorier général, fait un état actualisé des finances au 6 janvier 2022. Peu d'évolution depuis la dernière réunion.

Le budget sera à l'équilibre en fin d'année mais avec une baisse du résultat financier.

La Charge exceptionnelle de reversement aux clubs des réductions sur les licences de l'ordre de 7926 € a été effectuée le 31/12/2021.

Les membres du comité directeur souhaiteraient que sur le document de suivi budgétaire qu'une projection jusqu'à la fin de la saison soit faite.

La ligue reverse régulièrement ce qu'elle doit aux comités départementaux. Le secrétariat du comité effectue les vérifications et il est constaté peu de décalage.

Certains membres du comité directeur ont émis le souhait que les compétiteurs ou clubs effectuent le paiement des inscriptions avant le jour de la compétition afin d'éviter le non-paiement des factures ou les relances nombreuses.

Il est demandé de voir avec Helloasso du crédit mutuel s'il est possible d'effectuer des paiements en ligne et sous quelles conditions. Le trésorier du comité se charge de voir cela rapidement.

Si les clubs ont des problèmes de paiement, le comité est ouvert pour faire un étalement des créances sur plusieurs mois.

Vincent LORIOU précise avoir reçu un courrier de Gilles ERB, Président de la Fédération, et de Donatien de HAUTECLOQUE, Président de la CAGID (**Commission d'Aide et de Gestion des Instances Déconcentrées**), pour leur transmettre nos états comptables et financiers en lien avec nos deux derniers exercices comptables clôturés, à savoir, ceux qui trouvent un terme au 31/12/2019 ou 30/06/2020 puis ceux qui se clôturent au 31/12/2020 ou au 30/06/2021.

Le président de la CAGID rappelle que le règlement financier et de gestion de la fédération prévoit que chaque ligue régionale et comité départemental doit dans le mois qui suit l'approbation par son assemblée générale adresser au siège de la FFTT son rapport de gestion et sa situation financière et sportive.

Les instances déconcentrées doivent également transmettre :

- le bilan comptable certifié par le commissaire aux comptes ou à défaut attesté par l'expert-comptable ou par le président de l'association ;
- la balance générale et analytique sous formats pdf et excel ;
- le budget prévisionnel de la comptabilité générale, et ou analytique éventuellement, approuvé en assemblée générale.



Procès-verbal de réunion

3 – Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Patrice GUILLOTEAU, Vice-Président du comité, expose la demande de la salariée du comité de pouvoir bénéficier de la prime de pouvoir d'achat dite prime Macron ou PEPA. Cette prime est un dispositif qui permet à l'employeur de verser au salarié en ETP une prime exceptionnelle.

Les salariés peuvent bénéficier de cette prime exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, jusqu'au 31 mars 2022.

Cette prime d'un montant maximum de 1000 €uros pour moins de 50 salariés et de 2000 €uros pour plus de 50 salariés.

Le Président du comité attire néanmoins l'attention sur le fait que la reconduction de la prime ne devra pas excéder 3 ans.

Après discussion entre les membres du comité directeur et sans la présence de la salariée, le Président du comité demande qu'un vote à bulletin secret soit effectué

- Afin de déterminer le versement ou non de la prime Macron

Résultat du vote : 0 pour, 9 contre, 0 abstention, 0 refus de vote, 1 blanc

Les membres du comité directeur n'ont validé pour l'année 2022 la demande de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

4 - Commission Sportive Départementale

Patrice GUILLOTEAU, Vice-Président du comité et responsable de la commission sportive départementale fait un état du travail effectué en ce milieu de saison et remercie les membres de la commission pour leur implication.

Championnat par équipes :

Les poules de championnat de deuxième phase ont été effectuées sur le tard, le samedi 15 janvier, et mises sur le site Internet du comité le jour même. Le comité est dépendant de la ligue sur ce sujet.

Le président félicite la commission sportive et la salariée pour leur travail et leur réactivité.

Patrick CHEVALIER précise que le travail énorme que cela représente, puis il précise certaines difficultés rencontrées, notamment sur le fait que certains clubs ne sont pas sérieux, que certains ne se parlent pas entre eux (Président et correspondant), que certains clubs remplissent mal le document de demande de concordance, que certains clubs sont systématiquement relancés pour avoir le dit document.

Pour la saison prochaine, la commission sportive départementale ne prendra en compte que la réponse du correspondant du club pour les feuilles de concordance. Des dysfonctionnements de communication entre les dirigeants d'un même club sont apparus.



Procès-verbal de réunion

Des clubs ont été mécontents. Mais une fois des explications fournies, les clubs comprennent bien le problème.

Faire attention aux conditions sanitaires.

La priorité, est de terminer le championnat

De plus en plus de clubs souhaiteraient pouvoir jouer le vendredi soir et le comité va devoir réfléchir sur les horaires et jour du championnat par équipes.

En Charente, le championnat fonctionne très bien le vendredi soir.

Voir à faire des poules uniquement vendredi soir, une autre uniquement le samedi après-midi.

Le Président du comité missionne Tony BECQ sur cette question et l'invite à contacter les autres comités pour savoir comment ils ont fait pour la mise en place du championnat le vendredi soir.

21-22 ph. 2 : COVID-19 fédération

Vincent LORIOU attire l'attention par rapport à un courrier adressé, par la commission sportive fédérale, aux ligues et comités concernant le championnat par équipes et la covid 19.

Concernant la 2ème phase du Championnat de France par équipes et afin d'appliquer la même règle à tous les niveaux, LA CSF informe qu'en cas de la Covid-19 déclaré dans une équipe, il est proposé d'appliquer les règles suivantes :

- Si un seul joueur de l'équipe sur les quatre est atteint par la Covid-19, la rencontre doit avoir lieu et le club remplace le joueur malade par un joueur de son effectif ayant les points nécessaires pour évoluer dans la division concernée, dans la mesure du possible.
- Si deux joueurs de l'équipe sur les quatre sont atteints par la Covid-19, vous pourrez accorder le report de la rencontre sur les cinq premières journées uniquement.
- Sur les deux dernières journées, la rencontre devra avoir lieu avec l'effectif valide du club (les brûlages peuvent ne pas être respectés sur ces deux journées par exemple).
- Tout cas Covid-19 devra être justifié par un test « PCR Covid-19 » positif.

Autres compétitions :

Difficultés de trouver des clubs organisateurs après le désistement de certains. Cela liée à la pandémie de la covid 19 et au fait de ne plus pouvoir organiser de buvette et de restauration. Ceci dans un premier temps jusqu'au 2 février 2022

Finale de par classement :

Pas de candidat, une dernière relance sera effectuée,

Si pas de candidat, le comité annulera la compétition et ne pourra pas avoir de représentants pour la finale territoriale qui doit se dérouler à Brétignolles où proposer selon les tableaux des noms.



Procès-verbal de réunion

Mais se pose la question sur le mode de critères de sélection pour les différents tableaux.

Top 8 jeunes :

Le top 8 jeunes est reporté soit le 26 ou le 29 mai 2022. Les membres du comité directeur ont pris la décision de reprendre les mêmes listes que celle du mois de janvier, mais voir si les joueurs sont disponibles et ensuite prendre sur les listes de remplaçants.

Coupe des Deux-Sèvres :

48 équipes sont inscrites avec 7 tours, début le 11/02/2022.

Une dernière relance sera effectuée courant semaine du 24/01 au 29/01/2022 par rapport aux clubs n'ayant aucune équipes de recensées.

Critérium fédéral (samedi 29 janvier) :

Le comité a reçu de nouvelles inscriptions. Un site de plus avec la candidature de Bressuire. Pour le 4ème tour le club de Rorthais a postulé.

Retour du grand prix jeunes :

Le 1^{er} tour s'est bien passé et un débriefing a été effectué après avec les différents organisateurs, Juges-Arbitres afin de connaître les points d'amélioration. La formule a été appréciée par tout le monde.

La Compétition effectuée sous GIRPE mais des problèmes avec les remontées de la compétition via le code des clubs d'où seuls les résultats du club ont été remontés et non les autres.

Prévoir une personne du club organisateur sachant se servir de GIRPE et aider le Juge-Arbitre pour la gestion du tour et les remontées.

Pour éviter les problèmes de remontées des résultats, des identifiants temporaires pour SPIDV2 seront transmis aux Juge-Arbitre désigné accompagné du tutoriel de GIRPE.

Tops de détection :

Cette compétition n'a pas eu lieu.

Le comité a été interrogé pour savoir si une vacation supplémentaire pourra être envisagée pour le manque à gagner par rapport au non-ouverture des buvettes.

Le comité réfléchi pour revoir les tarifs de reversions aux clubs pour l'organisation de compétitions départementales.

La Commission sportive signale qu'une adaptation sera effectuée régulièrement afin de pouvoir effectuer les différentes **les** compétitions.

Nomination des JA :



Procès-verbal de réunion

Stéphane Leroy ainsi que Benoit GANDREUIL attirent l'attention que les JA qui sont nommés référents par leurs clubs en obligation n'honorent pas leurs juges-arbitrage.

Pour rappel la Commission Régionale de l'Arbitrage nomme les JA désignés par les clubs au maximum sur 3 journées.

5 - Avancé du poste d'agent de développement

Vincent LORIOU, Président du comité, précise que suite au dernier comité directeur que des contacts ont été pris auprès des différentes collectivités pour connaître les aides financières possibles pour une aide à l'emploi.

Au jour d'aujourd'hui, le comité ne pourra bénéficier que l'aide de l'ANS Emploi.

Le président du Comité va prendre l'attache du CDOS et la ligue sur ce sujet et avoir des renseignements sur les autres aides envisageables.

Non éligibilité à la région et au département

Le président demande à Samuel Créon, trésorier du comité de voir avec L'AFDAS pour une aide à la formation.

Fin de pouvoir embaucher un cadre technique, la fiche de poste sera revue et améliorée.

6 - Informations et Questions diverses

Ligue Nouvelle-Aquitaine (pyramidage)

Pour la saison 2022-2023, une nouvelle pyramide va être mise en place avec 40 d'équipes en moins et qui seront réparties sur les 12 comités (descentes de R3 en départemental des 4^{ème} à 8^{ème} de toutes les poules voire le 3^{ème} pour certaines poules. Pour les Deux-Sèvres, il peut potentiellement y avoir 11 descentes de régionales. A suivre

La nouvelle pyramide prévoit 2 PN - 4 R1 - 8 R2 - 16 R3

Cela va impacter notre championnat départemental par équipes avec potentiellement 11 descentes. Une simulation sera effectuée pour la saison 2022-2023 en fonction des différentes descentes possibles.

Demande d'aide de financement :

- Courrier de M. et Mme SANDONA,

Quentin SANDONA est sélectionné en équipes de France pour le world tour à Metz mais à pas pour la compétition SPA en Belgique.

Les membres du comité directeur décident de maintenir l'aide alloué au comité directeur du mois de novembre à 200 Euros

- Courrier de M. et Mme NOIRAUT

La famille du jeune Antoine NOIRAUT demande si une aide financière pourrait être accordée par le comité des Deux-Sèvres pour aider le financement.



Procès-verbal de réunion

Selon le courrier reçu par le courrier :

Antoine NOIRAULT vient de rentrer au pôle France de Nantes, il a toujours évolué dans les Deux-Sèvres. Il est n°3 dans sa catégorie au niveau français, et il est sur liste ministérielle de haut niveau catégorie relève depuis plusieurs années.

La famille demande de pouvoir bénéficier d'une subvention pour les aider à donner à Antoine NOIRAULT toutes ses chances pour réussir son parcours.

La famille précise qu'une année au pôle France est évaluée à environ 9 800€, de plus il faut ajouter tous les coûts pour les sorties nationales, internationales et son transport pour aller à Nantes toutes les semaines.

En contrepartie, Antoine NOIRAULT pourrait par le biais de différentes actions, représenter le comité.

Les membres du comité directeur, après discussion et un vote à bulletin secret non déterminant, n'ont pu se prononcer (résultat du vote pour l'obtention de l'aide financière : 5 pour, 5 contre, 0 abstention, 0 refus de vote).

Le président du comité des Deux-Sèvres, après intervention de Tony BECQ, et au nom de l'équité, décide de participer financièrement à titre exceptionnel pour 2022 à hauteur 200 € au même titre que celle accordée à Quentin SANDONA.

Il sera néanmoins demandé à Antoine NOIRAULT d'être présent sur les événements de promotion du tennis de table en Deux-Sèvres puis de participer à une exhibition lors d'une compétition départementale. Cette aide sera allouée en fin de saison 2021-2022.

Plusieurs membres du comité directeur souhaitent que des critères de sélection sur les demandes de subvention soient écrits ainsi que sur les critères de participations des personnes recevant les subventions.

CDEF Niort

La convention tripartite a été signée pour 3 ans.

Le recrutement sera fait pour les catégories benjamines et minimes pour les inciter à intégrer la section sportive.

Une distribution de flyer sera effectuée lors du premier tour du critérium fédéral.

Tout se passe bien du point de vue scolaire et entraîneur.

Participation financière des joueurs : à vérifier.

Championnat par équipe

Les personnes qui n'ont pas le pass vaccinal complet ne pourront pas participer au championnat par équipes.

Fin de la séance 11h30



Procès-verbal de réunion

Prochain comité directeur le 26 février 2022

Le Président
Vincent LORIOU

Le Secrétaire Général Adjoint
David LORIOU

Le Secrétaire Général Adjoint
Stéphane LEROY

Prochaine réunion :

Comités directeurs :

Les dates des prochains comités directeurs sont bien définies et diffusées sur le calendrier.
Néanmoins ces dernières pourront évoluer

Assemblée générale

Date à définir